

Comité de la CSFP: brèves 4/16

Lors de sa réunion du 28 juin 2016, le comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent:

No	Thème	Résultat / décision
1	Optima	Lors de l'assemblée générale du 20 mai 2016, les membres de la CSFP ont adopté le rapport final „Optima“ et décidé de le soumettre à une large consultation. Le SEFRI, les membres de la CFFP et les offices cantonaux de la formation professionnelle ont donc été priés de faire parvenir leur prise de position sur le projet d'ici la mi-octobre 2016. http://www.csfp.ch/dyn/22142.php
2	LENA	Les membres de la CSFP ont décidé, lors de l'assemblée générale du 20 mai 2016 de donner aux entreprises actives dans plusieurs cantons la possibilité de saisir de manière centralisée les places d'apprentissage qu'elles offrent dans toute la Suisse. Le CSFO procédera aux démarches nécessaires et présentera une proposition de mise en œuvre lors de l'assemblée générale de septembre 2016.
3	Relations internationales	Les cantons et les écoles professionnelles sont régulièrement sollicités pour recevoir des délégations étrangères qui souhaitent connaître le système suisse de la formation professionnelle. La Table ronde des écoles professionnelles a, en collaboration avec l'IFFP et le CSFO, cherché une solution permettant aux cantons et aux écoles professionnelles de mieux travailler en réseau dans ce domaine. L'IFFP a mis en ligne un formulaire sur la nouvelle page web au moyen duquel cantons et écoles peuvent demander un soutien lors de la visite de délégations étrangères. De son côté, l'IFFP rassemble les données obtenues (présentations, informations sur les différents pays) afin de pouvoir les mettre à disposition des cantons et des écoles. http://www.iffp.swiss/visite-de-delegations-etrangeres
4	Evaluation de la situation du marché du travail et perspectives de formation continue pour les titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	En 2004, lors de l'introduction de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, une formation professionnelle initiale de deux ans était créée sous la forme de l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) à l'intention des jeunes gens possédant des aptitudes avant tout pratiques. Dans une évaluation mandatée par le SEFRI, les points suivants ont été examinés: l'employabilité des titulaires d'une AFP, leur maintien sur le marché du travail, la perméabilité et les taux de réussite des formations AFP. La CFPI déterminera sur la base du rapport si une intervention de la CSFP est nécessaire dans ce domaine. http://www.sbf.admin.ch/berufsbildung/01501/01502/index.html?lang=fr

5	Travaux dangereux: mesures d'accompagnement	<p>Le rapport intermédiaire de l'étape 2, en cours d'élaboration, sera prêt pour le 31 juillet 2016.</p> <p>Il était prévu que les cantons fassent état de leurs travaux de mise en œuvre au moyen d'un formulaire. Ce compte-rendu n'est plus nécessaire, car deux des mesures de l'étape 2 ne sont pas mises en œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SEFRI a rejeté les propositions d'adaptation du plan de formation cadre pour les formateurs. - Lors de sa séance du 24 février, l'Assemblée générale de la CSFP a rejeté l'adaptation du formulaire de contrat d'apprentissage. <p>La troisième mesure, l'adaptation de la documentation pour les cours pour formateurs n'a pas encore pu être confiée aux cantons. Le compte rendu des cantons est donc annulé.</p>
6	Conférence de presse concernant les ruptures de contrats d'apprentissage	<p>L'Office fédéral de la statistique (OFS) a chargé l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) d'élaborer une proposition afin que le décompte des ruptures de contrat d'apprentissage fasse apparaître les différentes difficultés qui en sont à l'origine. Les premiers résultats qui concernent les formations professionnelles initiales de deux ans montrent les différences entre les cantons et entre les différentes formations.</p> <p>Ces résultats seront présentés le 29 août 2016 lors d'une conférence de presse intitulée « Réussites et taux de rupture de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale de deux ans (AFP) ». Une séance d'information à l'intention des cantons sera organisée le 19 août 2016. L'invitation à cette séance a été envoyée aux cantons par un courriel séparé.</p>
7	Forfaits CSI 2016/17	<p>Le Comité a adopté les forfaits relatifs aux cours spécialisés intercantonaux (CSI) pour l'année scolaire 2016/17. La liste des forfaits est disponible sur le site web de la CSFP.</p> <p>Les forfaits pour la profession de spécialiste en restauration de système CFC seront vérifiés une nouvelle fois et adoptés lors de la séance du Comité du 31 août 2016.</p> <p>http://www.sbbk.ch/dyn/bin/20866-20868-1-ifk_ueberblick_2016_f.pdf</p>
8	Reconnaissance des diplômes de langues dans le cadre de la maturité professionnelle	<p>Grâce à une adaptation de l'ordonnance sur la maturité professionnelle, il sera désormais possible pour les cantons et les écoles professionnelles de proposer, en lieu et place de leurs propres examens finaux en langues étrangères, des examens en vue de l'obtention d'un diplôme de langue étrangère reconnu. Le Comité de la CSFP a décidé de fixer les modalités de la conversion dans une recommandation commune des cantons qui sera soumise à l'Assemblée générale de la CSFP le 29 septembre 2016.</p> <p>https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=62549</p>